

Courrier de la rédaction

Autor(en): **Motty, Marthe / Steinauer-Gresson, Geneviève**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **61 (1973)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FEMME EN GRANDE-BRETAGNE

des propositions du Parti Travailleuse

En Grande-Bretagne comme ailleurs, les femmes se regroupent pour promouvoir un meilleur traitement à l'égard des femmes. Le Parti Travailleuse a récemment publié une brochure intitulée "Discrimination vis-à-vis des femmes". Il nous a semblé intéressant d'en traduire les propositions, formulées par le groupe rapporteur, ne serait-ce que pour se rendre compte qu'il n'est plus vrai, de nos jours, que "Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà" (Pascal, reprenant Montaigne).

1. Il faudrait rendre illégale la discrimination fondée sur le sexe, et créer une agence indépendante de mise en application. Cette agence devrait prendre la forme soit d'un Bureau des relations raciales, plus limité et dénommé de façon appropriée, soit d'un Bureau contre la discrimination, séparé des rouages de l'administration des relations raciales.

2. Les départements du Gouvernement et les autorités publiques devraient avoir l'obligation d'introduire la clause de "non-discrimination" dans leurs contrats. Une semblable recommandation a été adressée par le Bureau des relations raciales dans son domaine, dernièrement.

3. Les cours scolaires devraient être élargis afin de réduire la distinction entre garçons et filles et d'étendre les possibilités pour chacun de suivre sa vocation. A savoir, cours ménagers aussi pour les garçons, et travaux manuels aussi pour les filles.

4. Il faudrait revoir les subventions accordées aux femmes étudiantes mariées qui suivent des cours de degré élevé ou d'enseignement. Cette subvention est accordée à toute étudiante, mais réduite pour les femmes mariées à une somme qui ne lui permet pas de payer une garde d'enfants ou une femme de ménage.

5. Les fonctions des Centres d'Instruction du Gouvernement devraient être élargies pour, non seulement recycler des travailleurs chômeurs dans leur profession, mais aussi pour les femmes d'un certain âge désireuses de rentrer dans le marché du travail.

6. Un ou plusieurs jours de relâche devraient être obligatoires.

7. Les bureaux de formation industrielle devraient être obligés de pratiquer une discrimination positive favorable aux femmes, en produisant, à des dates régulières, le degré de formation des hommes et des femmes, séparément.

8. La section 9 de l'Equal Pay Act de 1970 devrait être mise en œuvre de façon à assurer l'égalité des salaires à la fin de l'année 1975. (Heureuses Anglaises...)

9. La circulaire du Département de l'éducation 8/60 (elle interdit aux autorités locales de pratiquer toute expansion de garderies d'enfants) devrait être retirée. Il faudrait en revanche étendre les dispositions en faveur des enfants d'âge pré-scolaire, par le biais du Programme d'aide urbaine.

10. Il devrait y avoir un planning familial libre et compréhensif faisant partie du service national de la santé.

11. Les besoins de la mère dépendante et des enfants devraient être mieux reconnus en augmentant les allocations familiales, y compris une allocation substantielle pour le premier enfant. Les allocations familiales devraient être payées à la mère ou, si le couple est séparé, à celui des parents qui s'occupe des enfants.

12. Les subventions et allocations de maternité devraient être payées à toutes les mères, quelles que furent leurs contributions, et qu'elles soient mariées ou non. Le congé de maternité ne devrait pas constituer une interruption de l'emploi continu.

13. Les veuves, divorcées, femmes légalement séparées de leurs maris ou non mariées devraient toucher une allocation de six mois après la naissance pour leur permettre de se remettre sur pied. La même allocation devrait être accordée à un père qui doit renoncer à son travail pour s'occuper de ses enfants en cas de semblable urgence.

14. Une allocation de parent unique devrait être payée à toutes les mères veuves, non entretenues, divorcées et non mariées pour chaque enfant dépendant. Cette allocation devrait être accordée aux pères dans la même position.

15. Les conditions de retraite devraient être identiques pour l'homme et pour la femme. Tous les deux devraient pouvoir se retirer n'importe quand, entre 60 et 70 ans, avec les ajustements appropriés sur leur pension.

16. La taxation séparée des salaires des couples mariés devrait être étendue afin de couvrir la totalité de leurs revenus. (Encore une fois, heureuses Anglaises...)

17. On devrait donner aux femmes le droit, tout comme à leurs maris, de réclamer la perception de la taxe en faveur des enfants dépendants, sous réserve de prouver qu'elles en ont la garde.

18. Le principe de co-copropriété devrait être introduit dans le droit de la famille.

19. Le droit conjugal devrait être amendé dans le sens du renforcement du droit de chaque femme d'occuper le domicile conjugal et d'utiliser et de jouir des biens fondamentaux du ménage.

20. Les deux parents devraient partager à égalité la garde et les soins envers les enfants.

21. Les critères de nomination aux Bureaux publics devraient être élargis en tenant plus compte de l'intérêt des consommateurs, que les femmes peuvent bien représenter.

Ces propositions sont suivies de tableaux intéressants. C'est ainsi qu'on apprend qu'il y a 698 000 étudiantes sur 1 760 000, soit le 40 %.

La proportion des salariés à plein-temps gagnant un salaire hebdomadaire de moins de 16 livres (environ 160 francs) en avril 1971 est la suivante :

Ouvriers âgés de 21 ans et plus : 6,3 %

Ouvrières âgées de 18 ans et plus : 6,7 %

Employés âgés de 21 ans et plus : 2,2 %

Employées âgées de 18 ans et plus : 37,9 %

Enfin, le Parlement élu en 1970 ne compte que 26 femmes. Il n'y avait que 99 candidates...

Mme. May Voucher en Finlande

COOPÉRATION ET SÉCURITÉ EUROPÉENNES

Réunies à Dipoli, en Finlande, des représentantes des organisations féminines de toute l'Europe ont participé à un congrès sur la coopération et la sécurité européennes. Déléguée par l'Alliance, la voyageuse Mme May Voucher, membre du comité, fut donc en Finlande du 10 au 12 août. Elle en a rapporté une documentation passionnante, notamment des chiffres intéressants sur le chapitre "travail et société".



Trois thèmes à cette conférence :

- Famille et éducation ;
- Société et travail ;
- Coopération et sécurité européennes et responsabilité européenne pour le développement dans le monde.

En URSS

En Union soviétique, rapporta Mme Valentina Nikolajeva-Tereshkova, présidente du Comité soviétique des femmes, la participation des femmes à la vie publique est un fait. Ainsi, il y a 463 députées au Soviet Suprême (31 % de l'assemblée), près de 50 % des responsables locaux sont des femmes, et elles se trouvent aussi en forte proportion dans les cours du peuple et dans les syndicats.

Cette intense participation des femmes à la vie publique est rendue possible par leur activité croissante dans la vie économique. Elles y trouvent, certes, leur épanouissement, mais elles y sont aussi indispensables pour l'économie du pays. Le travail, chez nous, — dit Mme Nikolajeva — est la seule source de bien-être. Toute la société et chacun de ses membres ont intérêt au travail des femmes.

On trouve ainsi le 96,5 % des femmes physiquement aptes à travailler qui sont engagées dans la production sociale. Le 51 % des travailleurs et des employés sont des femmes, le 39 % des scientifiques aussi, ce qui démontre que tous les travaux sont accessibles aux femmes. De même que l'éducation.

Il n'en reste pas moins quelques problèmes : une orientation professionnelle rationnelle des femmes pour éviter la féminisation excessive de quelques professions ; un équipement de crèches et garderies d'enfants suffisant : 10 millions de places ont été créées, mais ce n'est déjà plus suffisant...

Mme Nikolajeva conclut en affirmant que la réalisation de l'égalité

des hommes et des femmes appartient à l'Etat. C'est lui qui doit créer les conditions nécessaires à cette égalité.

70 % de manœuvres...

Mlle Jeanne H. Chaton, ex-présidente de la Fédération internationale des femmes universitaires, parla ensuite des conditions de travail des femmes.

En 1970, en Occident, le quart de la main-d'œuvre féminine se trouve dans le secteur industriel : elle représente le 70 % des manœuvres et des ouvriers spécialisés...

L'inégalité des salaires est manifeste dans le secteur privé. Les employeurs la justifient par la faible qualification professionnelle féminine, l'interdiction du travail de nuit, les heures de travail moins nombreuses, l'absentéisme féminin, la protection de la maternité, etc.

Alors qu'il est statistiquement prouvé que, plus la femme s'élève dans la hiérarchie, plus elle participe aux responsabilités de l'entreprise, plus la durée et la continuité de sa vie professionnelle se rapprochent de celle des hommes.

Hôpitaux psychiatriques

Lors de la séance consacrée à la coopération et la sécurité européennes, Lady White, membre de la Chambre des Lords, parla très franchement des obstacles mis à la coopération par l'absence de libertés dans les pays de l'Est, la doctrine de la souveraineté limitée et les hôpitaux psychiatriques pour intellectuels récalcitrants.

Nations-Unies

Assistante du secrétaire général des Nations-Unies, Mme Flevi Sipilla fit part de statistiques de l'ONU :

■ Sur 800 millions d'illettrés, il y a 60 % de femmes.

■ Les femmes actives rémunérées représentent le 20 à 30 % de la population féminine européenne.

■ Le statut de la femme, en droit privé, n'est pas celui de l'homme dans la plupart des pays.

■ Peu de femmes dans la politique.

Cette discrimination est un obstacle à l'égalité des Droits de l'homme, mais aussi au développement économique et social. Alors que, selon un rapport des Nations Unies, il existe une relation très étroite entre le degré d'éducation de la mère et la grandeur de sa famille.

La femme doit donc accéder à la vie économique comme à la vie publique pour promouvoir une politique de sécurité.

M. C.

Comptes rendus de la rédaction

Genève, 8 novembre 1973

Mesdames,

Depuis bien des années, je suis abonnée à « Femmes Suisses » et je m'intéresse à ce journal car m'apprend beaucoup ; mais, comme certaines de vos correspondantes, je suis un peu lasse de ces mots de droit, d'émancipation et d'égalité. Qu'on le veuille ou pas, l'homme et la femme sont différents l'un de l'autre et ce serait bien ennuyeux si tout le monde était semblable.

Personnellement, j'ai élevé une grande famille. Devenue veuve avec encore quatre enfants mineurs, j'ai travaillé pour finir de les élever. J'ai désiré le droit de vote et lutté pour cela dans mon milieu. Maintenant que je suis grand-mère, j'ai autour de moi des jeunes couples, dont les vies et les idées sont très différentes les unes des autres. J'aime parler avec eux, même si je ne partage pas toujours leurs points de vue et ils m'apprennent beaucoup.

J'ai une grande vision de notre responsabilité féminine ; j'ai la certitude que la femme a un rôle à jouer, qu'elle soit dans une profession, dans la vie politique ou chez elle.

De nos jours, la notion de service disparaît pour être remplacée par celle de profit, de droit. C'est pourquoi j'ai un grand respect pour une mère qui renonce au travail rémunérateur pour s'occuper de sa famille, sans les facilités matérielles que l'argent lui aurait procurées. C'est un service gratuit qu'elle accomplit, qui apporte par lui-même la satisfaction, car le don du cœur ne s'achète ni ne se vend.

Est-ce que vos lectrices ne seraient pas intéressées par certains problèmes concernant notre pays, par exemple la question des ouvriers étrangers, l'aide aux pays en voie de développement, sa place en Europe et dans le monde.

Certainement, votre Comité de rédaction a un très gros travail à fournir, et cela peut-être vous encourager de savoir ce que les femmes en pensent, même si leur accord n'est pas complet avec toutes vos idées, mais il y a beaucoup de variétés de pensée dans la vie des « Femmes suisses ».

Veillez recevoir, Mesdames, avec cette lettre mes meilleures salutations.

Marthe Motty

Madame,

(...) Laissez-moi donc vous dire d'emblée que votre missive du 8 courant, venant d'une de ces années auxquelles les femmes d'aujourd'hui doivent tant (à commencer par le droit de vote !), m'a beaucoup touchée. J'ajouterais que « Femmes suisses » ne peut que se réjouir de telles marques d'intérêt et de confiance.

Permettez-moi dès lors d'y répondre, succinctement, en évoquant trois passages de votre missive.

Vous qui avez voulu personnellement pour élever quatre enfants, pour conquérir aux femmes le droit de vote, ressentez une certaine lassitude à la répétition des mots comme « droits », « émancipation », « égalité ». Il est vrai qu'avec la reconnaissance des droits politiques, c'est une revendication-clé du mouvement féministe qui a trouvé satisfaction. Mais les revendications actuelles (égalité économique, équipements sociaux, etc.) ne sont-elles pas dans le droit fil de celles que vous avez, en leur temps, soutenues ? N'y a-t-il pas continuité, sous la diversité des circonstances et des mots d'ordre, dans le combat des femmes de toutes les générations pour une meilleure justice ?

Vous faites très justement allusion, par ailleurs, aux qualités humaines que la femme doit faire rayonner. Je crois que nous sommes toutes cons-

cientes de ce devoir, et j'espère vous faire partager ma certitude que les jeunes femmes d'aujourd'hui comme ont fait leurs aînées vivent quotidiennement ce don de soi. Mais ces qualités humaines doivent-elles être l'apanage exclusif des femmes ? Non, bien sûr. Quant à « Femmes suisses », tribune de diverses associations féminines et de nombreuses féministes, n'est-il pas compréhensible que l'exposé des revendications portées par tel ou tel groupe y puisse prendre la place sur le rappel de notions certes essentielles, mais qui s'incarnent dans la vie personnelle des femmes plutôt que dans leurs aspirations collectives ?

Enfin, vous rappelez opportunément les différences fondamentales qui existent entre l'homme et la femme. Aucune d'entre nous, j'en suis bien persuadée, ne songerait à les nier ! Aussi, en insistant sur la réalisation d'une égalité complète entre les sexes, « Femmes suisses » n'entend pas appeler de ses vœux un monde où tous seraient semblables — ce serait, comme vous le dites bien, d'un ennui mortel — mais un monde où l'on ne prendrait plus prétexte de telles différences pour créer ou consolider des injustices à l'égard des femmes. Lorsque nous n'avions, lorsque vous n'aviez pas encore le droit de vote, Madame, l'un des refrains en vogue chez les anti-suffragistes n'était-il pas que les hommes et les femmes sont trop différents pour s'occuper avec une égale réussite de la chose publique ?

Voilà quelques-unes des réflexions suscitées par votre gentille lettre, Madame. J'ai cru devoir vous en faire part franchement parce que vous décrivez d'entrée de cause apprécier le dialogue avec les générations qui vous suivent, et considérer ce dialogue comme profitable à toutes. C'est donc en vous remerciant de cette ouverture que je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Geneviève Steinauer-Gresson

Une semaine à Berlin

comme déléguée de l'Alliance

Récemment, les représentantes des 17 sociétés féminines de Berlin ont invité des déléguées européennes, dans le but de resserrer leurs liens avec l'Ouest. Berlin-Ouest, on le sait — mais le voir, le vivre, c'est autre chose — est véritablement une île en terre est-allemande. Son statut, signé par les quatre grandes puissances, le stipule bien : Berlin ne fait pas partie de l'Allemagne fédérale. Ainsi isolées, encerclées, les Berlinoises éprouvent le besoin de créer des contacts avec leurs voisins de l'Ouest. Des déléguées de France, Hollande, Danemark, Norvège, Finlande, Autriche, Luxembourg, Italie, Turquie et Suisse ont répondu à leur invitation.

Les Berlinoises désiraient savoir ce que l'étranger pensait du nouveau statut de Berlin et des accords Est-Ouest signés par le président Willy Brandt, qui ont permis la rentrée des deux Allemagnes à l'ONU. Berlin, c'est un peu le baromètre des relations Est-Ouest. Si ces rapports se tendent, les tracasseries s'abattent sur la ville. Et comme son statut a été rédigé en anglais et en russe, sa traduction peut facilement s'interpréter différemment selon l'idéologie du traducteur. Ainsi, sans violer le statut, on peut ne pas s'y conformer. Pour les Berlinoises, le fait d'être sans cesse l'enjeu d'une partie d'échecs entre Est et Ouest est une situation très pesante et oppressante. Les Berlinoises admettent très volontiers que le nouveau statut, signé en 1971, a apporté des améliorations. Mais elles ont peur d'être lâchées par le monde occidental. Déjà, la population de Berlin vieillit inexorablement, les jeunes qui sont entreprenants quittent la ville ; ceux qui restent sont apathiques et laissent faire les plus âgés, dont les forces ne suffisent plus à toutes les tâches. Pour pallier ce manque de main d'œuvre, on a fait venir beaucoup de travailleurs étrangers, surtout turcs, ce qui crée de graves problèmes sociaux.

Les divers débats et conférences auxquels nous étions conviées avaient pour but de nous faire réaliser l'importance du maintien de Berlin-Ouest pour tout l'Occident. C'est un point de vue que les Berlinoises ont tenté de faire comprendre aux femmes de l'Allemagne fédérale, invitées pour le week-end. En effet, le problème de Berlin semble moins brûlant à l'ensemble de la population de l'Allemagne fédérale, qui s'est habituée à sa nouvelle capitale de Bonn et ne tient pas particulièrement à faire revivre Berlin future capitale. Cela crée une certaine tension entre les groupes féminins de Berlin et ceux de l'Allemagne fédérale, particulièrement à cause de la dépendance financière de Berlin par rapport à l'Ouest.

Plusieurs conférenciers sont venus rassurer les Berlinoises en expliquant la politique gouvernementale. L'Allemagne fédérale joue une partie très serrée avec l'Est mais ne peut utiliser que les atouts qu'elle a reçus lors des accords avec les Alliés. Leur conclusion ? Le problème de Berlin ne se résoudra que dans le cadre d'une Europe élargie et c'est dans ce cadre que le problème berlinois nous concerne toutes.

Hélène Chervet